

Référent santé et sécurité au travail

Mise à jour janv. 2023

Durée : 3 jours - 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir les missions et les prérogatives du référent santé et sécurité
- Connaître les enjeux de la prévention et les indicateurs de progrès
- Connaître la réglementation santé -sécurité
- S'approprier les méthodes d'aide à l'évaluation des risques
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
- Définir et mener un plan d'action adapté à son entreprise et le faire évoluer (actions correctives)

PRÉREQUIS

Pas de préreguis spécifique

PARTICIPANTS

Toute personne volontaire ou désignée par son employeur comme référent santé et sécurité au travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne 30 à 50%)
- Remise d'un support de cours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Évaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Positionnement préalable oral ou écrit
- Évaluation formative tout au long de la formation
- Évaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles

MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

 Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc et de paperboard

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES À DISTANCE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré
- Les participants recevront une convocation avec lien de connexion
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition auprès de notre équipe par téléphone au 03 25 80 08 64 ou par mail à secretariat@feep-entreprises.fr

ORGANISATION

• Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

ACCESSIBILITÉ

 Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur l'ensemble de nos formations. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous invitons à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation





Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Les enjeux de la prévention des risques professionnels

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité
- Définitions : accident du travail, maladie professionnelle....
- Enjeux financiers: Coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative
- Enjeux réglementaires: l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires
- Les responsabilités

L'organisation santé sécurité

- Rôle et mission des différents acteurs : direction, encadrement, CSSCT, le CSE, médecin du travail., L'INRS, l'inspection du travail, ...
- Relations du référent santé et sécurité au travail avec les différents acteurs

La démarche de prévention

- Evaluation des risques et des familles de danger
- Le document unique et son plan d'actions
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions et le suivi
- La documentation sécurité

L'analyse des accidents et des incidents - Les maladies professionnelles

- Intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes

 Définition de la maladie professionnelle et le principe et demande de reconnaissance

Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

- Organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires

La sécurité des équipements et des lieux de travail

- Conformité des lieux de travail et des équipements
- Vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
- Equipements de protection individuelle et collective sur les lieux du travail

Le compte professionnel de prévention - C2P

La veille

- La veille
- Outils, sites internet et documents utiles à tout préventeur

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Formation obligataire à partir du 31 mars 2022 depuis la loi "santé" du 2 aout 2021 (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié)

 Formation obligataire à partir du 31 mars 2022 depuis la loi "santé" du 2 aout 2021 (loi 2021-1018, art. 39; c. trav. art. L. 4644-1 modifié)





